

**Demande d'examen au cas par cas préalable  
 à la réalisation d'une étude d'impact**

**Article R. 122-3 du code de l'environnement**

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
 de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
 compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

**Cadre réservé à l'administration**

Date de réception

17/02/2014

Dossier complet le

07/03/2014

N° d'enregistrement

2014-34

**1. Intitulé du projet**

Renouvellement d'autorisation du site de production électrique du Chalais

**2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire**

**2.1 Personne physique**

Nom

BRUN

Prénom

Antoine et Mireille

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne  
 habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

519 057 509 00019

Forme juridique

en nom propre

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

**3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et  
 dimensionnement correspondant du projet**

| N° de rubrique et sous rubrique                                    | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique |
|--|--|
| n° 25 Production<br>d'énergie électrique<br>sur la rivière Doloire | Puissance maximale brute inférieure<br>à 500kw.                            |

précision de l'autorité  
environnementale  
JL

**4. Caractéristiques générales du projet**

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

**4.1 Nature du projet**

Renouvellement d'autorisation sans changement de la consistance  
 du droit d'eau actuel.

#### 4.2 Objectifs du projet

Renouvellement de l'autorisation existante accordée le 14 Décembre 1987

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet est existant.

Aucune modification prévue.

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'exploitation se fera de la même façon que actuellement - à savoir, Le barrage étant classé en C ; les consignes d'exploitations établies en collaboration avec le bureau d'étude SOGREAH continueront d'être respectées. Ces consignes d'exploitations et de surveillance ont d'ailleurs été révisées suite à l'inspection du barrage par M<sup>me</sup> Girou de la DREAL le 4 avril 2013.



5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le barrage en pierres maçonnées et le plan d'eau, le chemin d'accès sous lequel est enterrée la conduite forcée de 450m et le local technique abritant les machines et en parallèle au barrage l'échelle à poissons.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

| Le projet se situe-t-il :  | Oui | Non | Lequel/Laquelle :   |
|--|-----|-----|---|
| dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ? | X   | X   | ZNIEFF 1 Gorges de la Dolore<br>Modification de l'autorité env. bnf |
| en zone de montagne ?  | X   |     | Livradois   |
| sur le territoire d'une commune littorale ?  |     | X   |   |
| dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?                             | X   |     | Parc naturel livradois - Forez.                                     |
| sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?                                       |     | X   |   |

|   |                                     |                                     |  |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?<br>si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | PPRM prescrit au 31-12-2003            |
| dans un site ou sur des sols pollués ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| dans une zone de répartition des eaux ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| dans un site inscrit ou classé ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| <b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>   | <b>Oui</b>                          | <b>Non</b>                          | <b>Lequel et à quelle distance ( )</b> |
| d'un site Natura 2000 ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes :

Veillez compléter le tableau suivant :

| Domaines de l'environnement : |   | Oui | Non | De quelle nature    De quelle importance   <br>Appréciez sommairement l'impact potentiel   |
|-------------------------------|---|-----|-----|--|
| Ressources                    | engendre-t-il des prélèvements d'eau ?  | X   |     | 1,800 m <sup>3</sup> /s au maximum<br>Le dimensionnement de la prise d'eau ne permet pas d'aller au delà.  |
|                               | impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?  |     | X   |  |
|                               | est-il excédentaire en matériaux ?  |     | X   |  |
|                               | est-il déficitaire en matériaux ?<br>Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?   |     | X   |  |
| Milieu naturel                | est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | X   |     | Méanmoins l'automate de régulation du niveau d'exploitation étant très précis, le débit réservé dans la partie de rivière court circuitée ne peut pas varier 140 l/s en hiver 260 l/s en été sauf toutefois en cas de Défaut EDF qui met les turbines à l'arrêt.<br>Etude d'impact en 1987 (cabinet Frémion) |
|                               | est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?   |     | X   |  |

|                         |  |   |   |   |
|-------------------------|--|---|---|---|
|                         | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? |   | X |   |
|                         | Est-il concerné par des risques technologiques ?                                     |   | X |   |
| Risques et nuisances    | Est-il concerné par des risques naturels ?   | X |   | <p>- Rapport de prise en main et de diagnostic par BE SOGREAH Août 2002</p> <p>- une étude de crue millénaire a été réalisée par le bureau d'étude SOGREAH en Novembre 2009</p> <p>- la stabilité de l'ouvrage a également été vérifiée comme toutes les rivières quelques crues périodiques.</p> |
|                         | Engendre-t-il des risques sanitaires ?   |   | X |   |
|                         | Est-il concerné par des risques sanitaires ?   |   | X |   |
| Commodités de voisinage | Est-il source de bruit ?   | X |   | Peu audible à l'extérieur du bâtiment.  |
|                         | Est-il concerné par des nuisances sonores ?  |   | X | Aucune habitation à moins de 800m.  |
|                         | Engendre-t-il des odeurs ?   |   | X |   |
|                         | Est-il concerné par des nuisances olfactives ?                                       |   | X |   |
|                         | Engendre-t-il des vibrations ?   |   | X |   |
|                         | Est-il concerné par des vibrations ?   |   | X |   |

|   |  |   |  |
|---|--|---|--|
|   | Engendre-t-il des émissions lumineuses ?   | X |  |
|   | Est-il concerné par des émissions lumineuses ?   | X |  |
|   | Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?  | X |  |
| Pollutions                                      | Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?<br>Si oui, dans quel milieu ?  | X | Les eaux prélevées retournent à la rivière par le canal de fuite.  |
|   | Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?                          | X |  |
| Patrimoine /<br>Cadre de<br>vie /<br>Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?           | X | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le local technique a été renové en 2006 et 2007</li> <li>- Le parement intérieur du barrage récrépi en 2005</li> <li>- Le canal de fuite crépi en 2 couches en 2008</li> <li>- Le quai d'accès au pied du barrage pour l'entretien et le débroussaillage créé en 2011.</li> <li>- Le parement extérieur du barrage repointé en 2012 ainsi que les murets amonts.</li> </ul> |
|   | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? | X |  |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus | |

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière | |

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

#### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Cette demande de renouvellement d'autorisation peut être dispensée d'étude d'impact pour les raisons suivantes :

- L'aménagement existant fonctionne depuis 1988 et il n'y a pas de modifications prévues.
- L'échelle à poissons fut construite en été 1994.
- L'étude de fonctionnalité demandée par la DDT et l'ONEMA réalisée en octobre 2007
- Suite à cette étude le réaménagement de la dite passe fut réalisé en septembre 2010
- Le 30-09-2013 a eut lieu le contrôle de la mise en conformité par la DDT et l'ONEMA qui demandent des ajustements à réaliser en été 2014 avant la réception définitive.
- L'entretien des infrastructures est à jour, suivi chaque fois que nécessaire.
- La rénovation du matériel d'exploitation a eut lieu en été 2014 (CODDA délivré par la DREAL 3-05-2012) et un nouveau contrat de vente à EDF signé en octobre 2012.
- Le coût d'une étude d'impact n'est pas à négliger.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

|   | Objet  |   |
|---|--|---|
| 1 | L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;  | X |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;   | X |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;  | X |
| 4 | Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 1 à 4, un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;   | X |
| 5 | <b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | X |

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

|   | Objet  |
|---|--|
| 5 | photos du 10-02-2014.<br>1 vue du barrage.<br>3 vues du seuil de déversement et de l'échelle à poissons.<br>1 vue du bâtiment abritant les machines. |

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

5<sup>e</sup> Julien du Pinet  
N° Brun

le,

11-02-2014

Signature



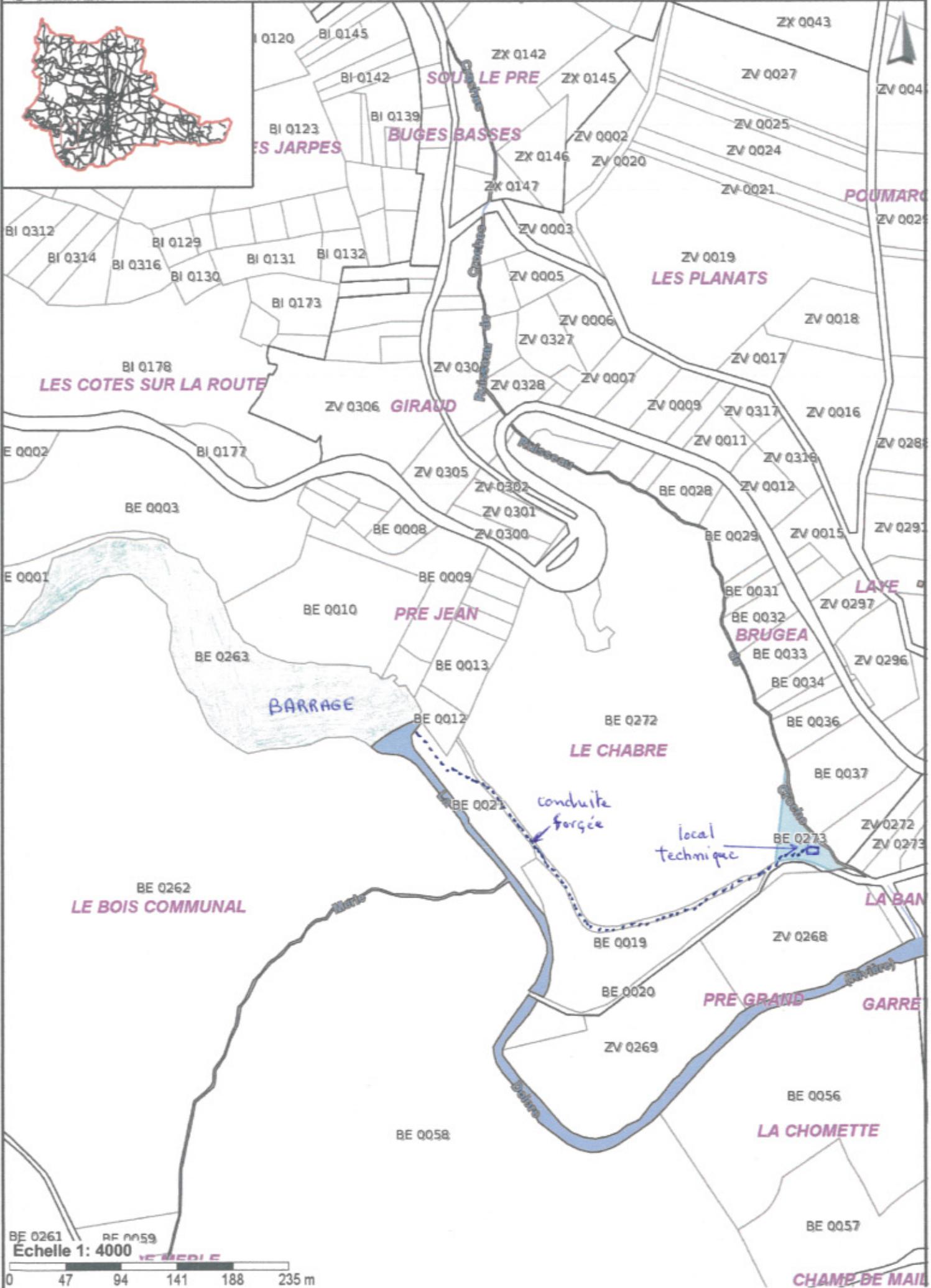
Mme Brun



# section be - ARLANC

SIVOM  
D'AMBERT

SIVOM d'Ambert - ARLANC



BE 0261 BE 0059  
Echelle 1: 4000  
0 47 94 141 188 235 m

